

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**  
Réunion du 03 octobre 2024

**RAPPORT DU PRESIDENT**

*Vocation 2 - Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 – Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines / Objectif opérationnel 2.2.2 – Renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets innovants et prospectifs*

**Objet :** Convention de recherche avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSA) autour de la valorisation des ressources naturelles du PNR de Lorraine dans la construction.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN) est un établissement public administratif d'enseignement supérieur, partenaire de l'Université de Lorraine, dont les deux 2 principales missions sont de former les futurs professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ainsi que de développer la recherche sous toutes ses formes. Elle mène depuis quelques années un projet de recherche sur les biomatériaux (bois, pierre, terre crue, roseaux, renouée...) porté par deux de ses laboratoires : le Centre de Recherches en Architecture et Ingénierie (CRAI) et le Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanéité (LHAC).

Le Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) a fait de la valorisation des ressources naturelles de son territoire au travers notamment de l'utilisation des biomatériaux dans la construction une de ses priorités. Après une première action réussie initiée sur la laine de mouton dans le cadre du projet INTERREG « DEFI-Laine », le PnrL souhaite poursuivre cette valorisation des ressources locales, principalement terre crue et roseau, dans le secteur du bâtiment.

L'ENSAN est particulièrement intéressée de travailler en partenariat avec le PnrL dans le cadre de ses projets de recherche de gisements de biomatériaux et de valorisation des ressources naturelles et des savoir-faire dans la construction.

De même, le PnrL est sensible au fait que l'ENSA affiche son intérêt pour la transition écologique et les problématiques liées à l'environnement. Son implication dans le monde de la recherche marque une approche transversale et interdisciplinaire en totale adéquation avec les actions menées par le Pnr de Lorraine.

L'ENSA de Nancy et le PnrL présentent donc, au-delà d'une vision commune, des actions et des savoir-faires complémentaires qui leur permettront de mettre en œuvre des projets pédagogiques orientés vers les problématiques et les enjeux de développement durable, à la fois dans les formations, le monde de l'artisanat, mais aussi dans les travaux de recherche.

Il est donc proposé de sceller un partenariat autour de projets de recherche répondant à l'ensemble des enjeux portés par L'ENSAN et le PnrL et de choisir des matières premières (terre crue, roseaux, bois, pierre...) comme objet d'observation, d'analyse et d'expérimentation.

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- Porter à connaissance les ressources disponibles sur le territoire du Pnr de Lorraine.
- Tester les ressources disponibles dans divers cadres.
- Imaginer les utilisations futures des ressources disponibles.
- Créer une interaction directe entre les 2 structures : possibilité d'intervention directe au sein de l'école ou du PnrL ; lors de cours, d'ateliers, de rencontres sur le terrain ou auprès des élus ou de professionnels...

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20241003-CS2457-DE

La convention annexée au présent rapport a pour objet de définir les modalités de partenariat et de reversement entre le Pnr de Lorraine et l'ENSA Nancy, autour de ce travail de recherche sur un des périmètres prioritaires du Pnr pour trois années 2024, 2025 et 2026, dont la première année à titre exploratoire.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

**-D'APPROUVER** la convention de recherche avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSA) autour de la valorisation des ressources naturelles du Pnr de Lorraine dans la construction.

**- D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président,  
Jérôme END

